

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 01 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le premier avril, à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Date de convocation : le 25 mars 2026

Date d'affichage/publication : le 25 mars 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de pouvoir : 1

Nombre de membres présents : 28

Absent : 0

Suite à la démission de quatre conseillers, le conseil compte 29 membres en exercice à la date de la présente séance

Présents - Monsieur Charles-Alexandre PROKOPOWICZ, Maire ; Madame Agnès LE LANNIC, Monsieur Konrad WALLERAND, Madame Delphine CAPLIER, Monsieur Thierry LEMANT, Madame Marie-France SEYS, Monsieur Philippe DE BRUILLE, Madame Nathalie TOP, Monsieur François MORTIER, adjoints au maire ; Monsieur Francis MENAGER, Madame Pascale DE METS, Madame Técla MENAGER, Monsieur Francis PILLOIS, Monsieur Marco GIGANTE, Madame Valérie SELOSSE, Madame Marie-Christine PROKOPOWICZ, Madame Manuella DE FREITAS, Madame Sandra DUARTE-VERSCHAETE, Madame Zohra ELBASRI, Monsieur Nicolas LEDRUE, Monsieur ROUX Sébastien, Madame Aurélie HUYS, Monsieur Geoffrey BOSSU, Madame Caroline LEGROS, Monsieur Romain VANLAECKE, Monsieur Amaury METGY, Madame Sandra KUGLER-HELLIN, Monsieur Thibaut THERBY, conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur Christophe HANCQ

Secrétaire de séance : Monsieur Thibaut THERBY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

* * *



Institutions et vie politique

Désignation des représentants (5.3)

DESIGNATION DES MEMBRES ELUS A L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS

Conformément aux statuts modifiés par délibération lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 6 juin 2006, l'OMS se compose de :

- ✧ membre d'honneur : le Maire ou son délégué ;
- ✧ membres de droit : 5 membres de la commission municipale des Sports pendant la durée de leur mandat ;
- ✧ les personnes qualifiées intéressées au bon fonctionnement de l'Office et qui auront été agréées par le Bureau de l'Office à la majorité de ses membres ;
- ✧ un représentant de chaque association sportive lyssoise qui, ayant présenté sa demande d'adhésion à l'OMS, a été agréé par l'assemblée générale ordinaire.

Suite au renouvellement du conseil municipal en date du 15 mars 2026, il convient donc de désigner **cinq** membres du Conseil municipal pour représenter la commune au sein de cette association.

A cet effet, il vous est proposé à cet effet les candidatures de :

- Agnès LELANNIC
- Francis MENAGER
- Francis PILLOIS
- Thibaut THERBY
- Romain VANLAECKE

Votants : 29

Bulletins nuls ou blancs : 0

Suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

- | | |
|--------------------|---------|
| - Agnès LELANNIC | 29 voix |
| - Francis MENAGER | 29 voix |
| - Francis PILLOIS | 29 voix |
| - Thibaut THERBY | 29 voix |
| - Romain VANLAECKE | 29 voix |

Mme Agnès LE LANNIC, M. Francis MENAGER, M. Francis PILLOIS, M. Thibaut THERBY et M. Romain VANLAECKE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés sont désignés pour représenter la commune à l'Office Municipal des Sports.

Le Conseil,
Où cet exposé,
Adopte les conclusions du rapport,
A l'unanimité des membres présents

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour Extrait Certifié Conforme
Charles-Alexandre PROKOPOWICZ
le Maire



Le secrétaire de séance
Thibaut THERBY

